

FLASH INFO SUD AERIEN (Mars 2016 -N°2)

GERMINAL

Le Gouvernement, Medef, et certaines organisations syndicales complaisantes n'ont cessé, chacun dans leur rôle, de casser, de disloquer, de démembrer tout ce qui a constitué l'ossature de la République : Sécurité Sociale, service public, statuts, instruction, laïcité,... et maintenant le code du travail.

Le recul du code du travail est tout aussi inacceptable pour **SUD AERIEN**.

Le Gouvernement veut nous faire croire qu'il va créer de l'emploi en facilitant les licenciements.

Les cadeaux faits aux patrons ces dernières années n'ont fait qu'accroître le chômage.

Les Milliards donnés aux entreprises ont créé 1 Million de chômeurs supplémentaires.

Pourquoi faciliter davantage un patronat dont les dirigeants gagnent 5 Millions d'Euros comme Mr Tavares Carlos PDG de PSA, ou Mr Ghosn Carlos PDG de Renault et ses 7 Millions de gains en 2015. Même notre Mr De Juniac avec ses indécents 1,2 Millions d'euros, c'est 100 000 Euros par mois.

3 objectifs avec la loi El Khomry :

- Augmenter la durée du travail
- Baisser les salaires
- Faciliter les licenciements

Nous serons d'autant plus concernés que la fusion va créer un sureffectif grandissant dans les 2 années à venir.

Depuis 2012, **SUD AERIEN** vous met en garde sur les pertes de charges avions, les baisses de salaire, la norme du mini garanti comme objectif, le sureffectif évident généré par une fusion inévitable.

Aujourd'hui, vous constatez une partie des dégâts et nous sommes encore loin des objectifs que la Direction veut nous imposer.

Les syndicats représentatifs à Brit'air ont cautionné cette descente aux enfers sans garantir l'emploi ou "naïvement" jusqu'en fin 2014 avec Transform.

L'ETE prochain, 77 charges mais à terme il restera 61 charges maximum, soit encore 16 de trop ce qui correspond à un sureffectif navigant d'environ 300 supplémentaires.

Si la loi El Khomry passe, nous risquons :

- Des textes conventionnels possibles en dessous du droit du travail.
- Des heures supplémentaires rémunérées à +10% seulement.
- Une augmentation du temps de travail, des amplitudes de vol journalières et hebdomadaires.
- Des licenciements en cas de perte d'activité (*charges avions*) dans l'unique structure Hop et non dans le groupe.
- Un simple accord d'entreprise pourra modifier le contrat de travail et licencier en cas de refus. Pensez à la fermeture de certaines bases province plus que probable.
- Les repos pourront être fractionnés, ...etc.

SUD et la majorité des syndicats ont obtenu en négociation le retrait du plafonnement des indemnités de licenciement à 15 mois, c'est un début...

Le 31 Mars, vous pouvez manifester sur le terrain dans toutes les villes de France pour faire avorter ce projet de loi qui nous ramènerait plus d'un siècle en arrière creusant encore davantage les inégalités et favorisant la précarité.

Agissons pour nous et l'avenir de nos enfants.

Imposons un autre partage de la richesse, pour cesser de voler celles et ceux qui la produisent par leur travail.

Bons vols à toutes et à tous.

Katell et Eric.

SUD AERIEN : VOTRE SOURCE D'INFORMATION

SUD Aérien - 1 avenue du Maréchal Devaux - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr Site web : sud-aerien.org